



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>18 mars 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>31</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>36</b>	

### SÉANCE DU 25 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Effiat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER,

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pierre LYAN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT,

#### Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Catherine CUZIN, Stéphane HOUSSIER,

Secrétaire de séance : Fabienne GASTON.

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2025\_060 : Statuts - Modification de l'intérêt communautaire pour l'habitat

#### **Domaines de compétences par thèmes - Aménagement du territoire**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de la communauté de communes en vigueur,  
Vu les délibérations 2018-98 du 18 septembre 2018, 2021-157 du 16 novembre 2021, 2023-84 du 10 juillet 2023, 2024-19 du 25 mars 2024, 2024-62 du 27 mai 2024 définissant l'intérêt communautaire,  
Vu l'arrêt du PLUi-H le 25 mars 2025,*

L'arrêt du PLUi valant programme local de l'habitat implique de mettre à jour l'intérêt communautaire de la politique locale de l'habitat, afin d'être en conformité avec le programme d'actions. Cette modification est aussi l'occasion de mettre à jour certains points.

Ainsi, il est proposé de faire les modifications suivantes :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
  - Supprimer l'item « Déplacement : coordination covoiturage » qui ne relève pas d'une compétence en tant que telle
- Politique du logement et du cadre de vie
  - Supprimer la mention au PIG (programme d'intérêt générale), programme n'existant plus,
  - Supprimer l'item « Création, entretien et gestion de nouvelles opérations de logements sociaux : sur du bâtiment neuf, et à partir de 4 logements par opération »
  - Ajouter « Production de logements sociaux : Soutien aux projets de construction et transformation de logements sociaux (garantie d'emprunts...), Création, entretien et gestion de logements sociaux à destination de la communauté des gens du voyage, en complément des terrains familiaux locatifs. »
  - Ajouter l'item « Création, aménagement et gestion de terrains aménagés locatifs publics »
- Action sociale d'intérêt communautaire
  - Supprimer l'item « Gestion d'un service de transport à la demande limité au territoire communautaire »,
  - Ajouter l'item « Participation à l'opération départementale « bus des montagnes » »,
  - Dans la politique « Petite enfance, enfance et jeunesse », supprimer la mention « multi-accueil » n'ayant plus lieu d'être.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'approuver les modifications apportées à l'intérêt communautaire de Plaine Limagne,**
- **de mettre à jour le document synthétique des statuts tel qu'annexé.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 1<sup>er</sup> avril 2025  
Le président, Claude RAYNAUD  
*Original électronique signé électroniquement*